

SEANCE DU 7 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le sept juillet à 20h30, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, salle de la mairie, sous la présidence de Bernard MOULIN, Maire.

Présents : Bernard MOULIN, Maire, Robert CLEVENOT 1^{er} adjoint, Emmanuelle DANIERE 2^{ème} adjointe, Sophie GOUTTENOIRE, 3^{ème} adjointe Raymond, VITURAT, Martine DESBOIS, Albin COELHO, Catherine DESSEIGNE, Christophe BOUSSAND, Alain COUTAUDIER, Delphine TRONCY.

Absent excusé : néant

Secrétaire de séance : Emmanuelle DANIERE

Monsieur le Maire est très heureux d'accueillir les membres du conseil municipal dans la nouvelle salle du conseil municipal de la mairie réhabilitée.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 2 juin 2025.

ORDRE DU JOUR

COMMISSIONS MUNICIPALES

BATIMENTS-VOIRIE : adjoint responsable : Robert CLEVENOT

- Mairie : le lieu est ouvert au public depuis le 23 juin. Le rangement se poursuit parallèlement, notamment au niveau des archives qui n'ont pas encore été toutes débarrassées.

Beaucoup de choses restent à faire : pose des extincteurs et du plan d'évacuation, inscription de la devise sur le bandeau du toit terrasse, supports pavoisement à mettre en place, rampe d'escalier et garde-corps à installer, garde-corps des fenêtres à mettre aux normes, garde-corps murs extérieurs à installer, réglage de portes à peaufiner, porte local salle informatique à changer, panneau vitré porte d'entrée à changer, boîtier anti-intrusion à installer côté salle informatique, système de sonorisation à installer salle du conseil. Le déplacement des jeux dans le parc a commencé.

- Changement de canalisation d'eau potable route de Roanne : l'entreprise LMTP étant pressée par le temps pour finir les travaux, il a été convenu qu'on ne procéderait pas tout de suite à la réfection des trottoirs.

- Mobilier de la mairie : 4 mairies se sont montrées intéressées par l'ancien mobilier de la mairie.

- Des devis ont été demandés pour l'acquisition de 3 frigos à la mairie (tisanière du secrétariat, du bureau partagé et de la salle du conseil). Finalement, c'est le devis de l'entreprise RABUT qui a été retenu pour un total de 1 550 € TTC.

- Un nouvel organigramme des clés de la salle des fêtes est en cours d'étude avec l'entreprise AU FORUM DU BATIMENT. En effet, il n'y a plus de possibilité de reproduire des clés à partir de l'organigramme actuel, l'entreprise ayant fait faillite.

- Un « petit » cirque s'est installé ce matin, avec des véhicules assez imposants. Ils ont d'ailleurs garé un camion sur le terrain de la kinésithérapeute qui a appelé M. Le Maire. Le nécessaire a été fait pour déplacer le véhicule. Lors des prochaines demandes de stationnement de cirque, il faudra demander le nombre et le type de véhicules.

VIE SOCIALE : Adjointe responsable : Emmanuelle DANIERE

- Conseil d'école : 117 élèves sont annoncés pour la rentrée prochaine.

Une fresque est envisagée sur le mur de l'école mais il faut attendre la fin des travaux de rénovation énergétique.

Les enseignants ont signalé des odeurs dans trois placards.

Le banc de l'Amitié, peint par tous les élèves, est en place dans la cour. Il est très utilisé.

Les enseignants souhaitent l'installation de deux tableaux blancs interactifs dans les classes qui ne sont pas équipées. On veillera à un éventuel appel à projet subventionnable.

- Piscine intercommunale : il en coûtera 1 200 € pour les cours donnés aux élèves, Charlieu Belmont Communauté prenant en charge le transport. L'OGEC assumera le coût des cours inhérents à l'école La Source.

- Un exercice d'évacuation incendie a eu lieu le 16 juin à la cantine. Tout s'est bien passé. A signaler le problème de la porte d'entrée qui n'ouvre pas du bon côté et qui sera changée pendant l'été.

- Le même exercice aura lieu à la garderie à la rentrée de septembre.

- Emmanuelle DANIERE a assisté à l'assemblée générale de l'ADMR qui présente un déficit de 12 000 € qui sera mutualisé au niveau national. Il ressort que la branche senior est la plus sollicitée alors qu'à l'origine, l'association a été créée pour aider les familles. L'association projette de mettre en œuvre la réforme des services Autonomie.

- Charlieu Belmont Communauté : les animateurs des centres de loisirs seront désormais payés au forfait journée au lieu d'être rémunérés à l'heure.

URBANISME : adjointe responsable : Sophie GOUTTENOIRE

Sophie GOUTTENOIRE présente les décisions rendues ce mois concernant les demandes d'urbanisme.

Le 15 juillet prochain à 15h, se déroulera en sous-préfecture, une réunion de présentation de la mise à jour du plan de prévention relatif au risque inondation.

Une station de gonflage pour les vélos électriques sera installée par Charlieu Belmont Communauté à proximité du compteur électrique des forains sur le parking des commerces rue de Verdun. La réalisation de la dalle est à la charge de la commune.

FINANCES : adjointe responsable : Sophie GOUTTENOIRE

Sophie GOUTTENOIRE indique qu'une subvention DETR de 61 530€ a été notifiée à la commune pour les travaux de rénovation énergétique de l'école, soit 25% du montant des travaux.

DELIBERATIONS

MARCHE DE FOURNITURES ET LIVRAISON EN LIAISON CHAUDE DE REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE DE VOUGY POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

N° 36 /2025

Sous-Préfecture de Roanne

M. le Maire fait part au conseil municipal de la consultation de prestataires pour la fourniture en liaison chaude de repas au restaurant scolaire pour l'année scolaire 2025-2026.

Les entreprises NEWREST et ALTERREnative ont déposé une offre alors que HSBC n'a pas souhaité répondre compte tenu de la nature de son outil de production.

L'entreprise ALTERREnative fait une offre à 3.69 € HT au lieu de 3.62 € HT cette année. NEWREST a chiffré le repas à 3.92 € HT. Sur la valeur technique, les deux offres sont sensiblement égales, ALTERREnative ayant un léger avantage en proposant du pain issu de la boulangerie de Vougy.

Après délibération, et à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise ALTERREnative pour la fourniture de repas en liaison chaude au restaurant scolaire pour l'année scolaire 2025-2026 et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

REVALORISATION DES TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE

N° 37/2025

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le prix du repas servi au restaurant scolaire coûtait jusque-là à la commune 3.62 € HT. et passera à 3.69 € H.T à la rentrée 2025.

Le repas est depuis septembre 2023 facturé aux familles au prix de 4.25 €.

Aussi, Monsieur le Maire propose au conseil municipal une éventuelle revalorisation du prix facturé aux familles dès la rentrée prochaine.

Il rappelle également que par délibération du 6 mars 2023, le conseil municipal a décidé de facturer le prix du repas 1 € plus cher aux élèves dont les familles non domiciliées à Vougy ne peuvent justifier d'un rattachement fiscal à la commune de Vougy.

Ainsi, compte tenu de tous ces éléments et après débat et délibération, le conseil municipal

- décide à l'unanimité de fixer le prix du repas à 4.35 € pour les familles domiciliées à Vougy ou dont 1 parent au moins est fiscalement rattaché à Vougy, et ce à partir du 1^{er} septembre 2025.

Dans les autres cas (enfants domiciliés hors-Vougy et parents sans attache fiscale à Vougy), le prix du repas est fixé à 5.35 € à compter du 1^{er} septembre 2025.

Si un enfant se présentait à la cantine sans y avoir été préalablement inscrit via le portail Internet dédié, le prix du repas sera alors facturé 5.70 € pour les enfants domiciliés à Vougy ou dont 1 parent au moins est fiscalement rattaché à Vougy et à 6.70 € pour les enfants non domiciliés à Vougy et sans attache fiscale à Vougy.

- décide à l'unanimité de fixer le tarif d'accueil des enfants ayant un panier repas à 1.60 €.

AVENANT N° 1 AU MARCHE DE TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAIRIE - LOT n° 7 - METALLERIE - PONTILLE

N° 38/2025

Sous-Préfecture de Roanne

Bernard MOULIN, Maire, présente au Conseil Municipal le projet de modification du marché n° 1 relatif au lot 7- Métallerie attribué à l'entreprise PONTILLE.

Ce devis correspond à des travaux supplémentaires dans le bâtiment existant pour un montant HT de 5 668 € et à des suppressions de travaux pour 1 821.50 €.

Après délibération à l'unanimité des membres présentes, le conseil municipal approuve à 9 voix POUR et 2 ABSTENTIONS la modification de marché du lot 7 - Métallerie.

LOT n° 7	Montant marché de base	Montant modif. N°1	Nouveau montant du marché Lot 7
Total HT	16 490.50 €	+ 3 846.50	20 337.00
TVA 20%	3 298.10 €	+ 769.30	4 067.40
TTC	19 788.60 €	+ 4 615.80	24 404.40

APPROBATION DU TRANSFERT ANTICIPE DE LA COMPETENCE EAU POTABLE A CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

N° 39 /2025

Sous-Préfecture de Roanne

Vu la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la loi 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes et notamment son article 1er,

Vu la loi n° 2025-327 du 11 avril 2025 visant à assouplir la gestion des compétences « eau » et « assainissement »,

Vu l'article L5211-17 du Code Général de Collectivités Territoriales,

Vu les articles L5214-16 et L5214-23-1 (modifiés) du Code Général de Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2025-098 de Charlieu Belmont Communauté,

Considérant la démarche engagée depuis 2018 sur le territoire, le transfert de la compétence « eau potable » à Charlieu Belmont Communauté est proposée pour le 1^{er} janvier 2026,

Considérant que la compétence « eau potable » est un service public industriel et commercial. A ce titre, pour les communes n'ayant pas délégué à un syndicat la gestion de la compétence eau potable, ce service fait l'objet d'une gestion et d'un budget propre dont les recettes proviennent essentiellement des usagers qui en bénéficient. Lors d'un transfert de compétence, le cadre juridique actuel (rappelé dans la réponse ministérielle du 10/01/2019 ; question écrite n° 01291 du 21/09/2017) n'impose pas le transfert des résultats budgétaires. Néanmoins, afin de poursuivre les différents programmes d'investissement des communes et assurer le fonctionnement du service intercommunal d'eau potable, il y a lieu de se prononcer pour un transfert systématique des résultats des budgets annexes d'eau. Aussi il doit être rappelé l'importance et la nécessité de transférer des résultats au moins à l'équilibre.

Où cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le transfert de la compétence eau potable au 1^{er} janvier 2026 donc la modification des statuts de la communauté de communes,

MARCHE DE TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAIRIE - PENALITES SUR LE LOT N° 13 - ASCENSEUR - ENTREPRISE TK ELEVATOR

N° 40/2025

Sous-Préfecture de Roanne

M. Le Maire expose au conseil municipal qu'à la suite de l'intervention de l'entreprise TK ELEVATOR sur le chantier de la mairie, des désordres ont été constatés : l'enduit au droit de la porte d'accès à la salle informatique a été dégradé tout comme le vantail de la porte de cette même salle.

Les dommages ont fait l'objet d'avenants sur le lot n° 6 - Menuiseries extérieurs alu vitrées et occultations - Entreprise SAYET, pour 1 141.65 € HT et sur le lot n° 12 - Enduits de façades- Entreprise BARNAY pour 325 € HT.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'infliger des pénalités égales au montant des dommages ayant fait l'objet d'avenants sur les lots 6 et 12 à l'entreprise TKT ELEVATOR, soit 1 466.65 € HT.

DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal des devis ou avenants de marché qu'il a pris dans le cadre de sa délégation de pouvoirs depuis la dernière réunion de conseil. :

Acq. 17 panneaux signalisation	ADEQUAT	1 599,60
Changement des filtres CTA salle des fêtes	DESBENOIT	656,36
Changement poteau incendie rte de Roanne	LMTP	3 000,00
Massif béton	PREFATECH	278,40
Contrôle périodique des poteaux d'incendie	SUEZ	1 738,80
Formation Certibiocide	A2B formation	190,00
Plan d'intervention mairie	DESAUTEL	648,00
Extincteur mairie	DESAUTEL	503,93
Acquisition de 3 frigos pour mairie	RABUT	1 550,00

QUESTIONS DIVERSES

- Alain COUTAUDIER a retrouvé des sacs poubelle au bout de son chemin. L'auteur de ce dépôt n'a pu être identifié. Sophie GOUTTENOIRE insiste sur la nécessité d'agir contre ces dépôts sauvages et demande que les contrevenants identifiés soient systématiquement amendés. Un débat s'instaure entre les membres du conseil municipal sur ce sujet qui est de plus en plus d'actualité, dans de nombreuses communes.

- Delphine MONTET demande si l'utilisation du composteur donne satisfaction. Ce dernier n'a pas encore été livré.

- Martine DESBOIS rappelle qu'un flash info sera intégré dans le prochain bulletin municipal. D'ici là, une présentation des comptes 2024 et du budget 2025 sera prochainement publiée sur le site Internet de la commune.

-

-Sophie GOUTTENOIRE demande s'il est possible que les conseils municipaux restant jusqu'aux prochaines élections restent programmés à 20h30. Tout les membres du conseil donnent leur accord.

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Charlieu Belmont Communauté informant les élus de la tenue d'ateliers concernant les zones humides le 30 septembre prochaine dans les locaux du SYMISOA à Pouilly-sous-Charlieu.

Monsieur le Maire clôt la séance à 22h25.

ONT SIGNÉ AU REGISTRE :
Le Maire, Bernard MOULIN

Emmanuelle DANIERE, secrétaire